

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS CRÉATION ET ENTRETIEN DES JARDINS DE DEMAIN

JARDINIER PAYSAGISTE



Code RNCP 38386
date d'échéance de l'enregistrement 31-12-2028

EN UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

Formation
Continue

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de :

- Mettre en place des ouvrages et des végétaux
- Entretien des espaces paysagers et / ou naturels
- Entretien le matériel
- Communiquer en situation professionnelle

PUBLICS VISÉS / PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans ou plus
- Être apte physiquement aux travaux d'extérieur
- Avoir un projet professionnel en espaces verts

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION

1. Pré-inscription en ligne
2. Entretien de positionnement pour établir le parcours individuel de formation
3. Satisfaire à l'entretien de positionnement
4. Valider et signer le parcours individuel de formation



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie de l'alternance entre les périodes d'entreprise et de CFPPA
- Accompagnement et suivi individuel par un tuteur
- Ateliers pédagogiques
- Travaux pratiques
- Visites techniques
- Formation en présentiel (et / ou distanciel en cas de situation particulière), 10 % du volume de formation sera réalisée en distanciel synchrone ou asynchrone.

CONTACT

Chargée de développement: 06-79-09-31-42
Standard CFPPA: 02-54-53-11-00

DURÉE ET MODALITÉ DE LA FORMATION



La formation socle est de 770h (mini 683h / maxi 805h) en centre et 13 semaines de stage, de septembre à juin. Chaque candidat bénéficiera d'un parcours individualisé en fonction de son niveau de diplôme et de son expérience professionnelle.



Dans le cas d'un handicap reconnu, le CFPPA dispose d'une référente handicap qui se tient à votre écoute pour déterminer les aménagements nécessaires à votre situation.

LES ENTREPRISES SUPPORTS DE LA FORMATION

- Entreprises du paysage
- Services espaces verts, collectivités, établissements publics
- Parcs privés, Arboretum

FORMATION RÉMUNÉRÉE

Selon la législation en vigueur, le stagiaire peut être rémunéré :

- par des fonds du Conseil Régional du Centre
- par France Travail
- par l'Employeur (contrat de professionnalisation, CPF, Transition Pro)



Chiffres clés (SIL et CAP)

Taux de réussite aux examens 2025 :

100% (11/11 candidats)

Taux de satisfaction 2025 :

100%



C.F.P.P.A. de l'Indre

Route de Velles - CS 70529 - 36018 CHÂTEAUX CEDEX

Tél : 02-54-53-11-00 Mail : cfppa.chateauroux@educagri.fr www.naturapolis36.fr

CONTENUS DE LA FORMATION

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles
- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- Réaliser des travaux d'aménagement paysager
- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. L'obtention d'une UC est valable 5 ans.

- SIL CEJD

Les compétences de la SIL CEJD sont validées lors de 7 évaluations en situation professionnelle.

L'obtention de la SIL CEJD repose sur la validation des 4 Unités Capitalisables (UC)

- CAP JP UC

Les compétences du CAP JP sont validées lors de 8 évaluations en situation professionnelle.

L'obtention du CAP JP repose sur la validation des 7 Unités Capitalisables (UC)

Le référentiel du diplôme est disponible sur le site <https://chlorofil.fr> rubrique référentiel du diplôme

La SIL et le CAP JP sont délivrés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

Pendant la formation...

ATOUTS DE LA FORMATION

Les stagiaires disposent d'un arboretum pour la reconnaissance des végétaux d'ornement, d'une plateforme de maçonnerie paysagère, d'une pépinière, d'un espace de recyclage des déchets verts ainsi que du matériel de paysage pour effectuer les travaux pratiques :

- Conduite d'engin mini-pelle.
- Création paysagère.
- Entretien d'espaces paysagers
- Participation à des chantiers écoles



Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de :
- L'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen
- L'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences.